

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

# MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

# Acquisition et pose de Colonnes retrofit enterrées

Date et heure limites de réception des offres : Mardi 7 janvier 2025 à 12 : 00

# **SDOMODE**

Parc d'activités de la semaille 348 Rue de la Semaille 27300 BERNAY

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE |                              |   |
|-----------------------------|------------------------------|---|
|                             | Objet                        | Acquisition et pose de Colonnes retrofit enterrées  |
| $\Rightarrow$               | Mode de passation            | Procédure adaptée ouverte                           |
|                             | Type de contrat              | Marché public                                       |
| X                           | Délai de validité des offres | 120 jours   |
| 30                          | Forme de groupement          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
| 土土                          | Variantes                    | Sans  |
| 111<br>111                  | PSE                          | Sans  |
| 000                         | Clause sociale               | Sans  |
|                             | Clauses environnementales    | Sans  |
|                             | Durée / Délai                | Défini par tranche                                  |
| 60                          | Négociation                  | Avec  |

# SOMMAIRE

| 1 - Objet et étendue de la consultation                    | 4  |
|--|----|
| 1.1 - Objet  |    |
| 1.2 - Mode de passation                                    |    |
| 1.3 - Type et forme de contrat                             |    |
| 1.4 - Décomposition de la consultation                     | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation                          |    |
| 2.1 - Délai de validité des offres                         | 5  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement                        | 5  |
| 2.3 - Variantes  | 5  |
| 3 - Conditions relatives au contrat                        | 5  |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution                | 5  |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement | 5  |
| 4 - Contenu du dossier de consultation                     | 5  |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres            | 6  |
| 5.1 - Documents à produire                                 | 6  |
| 5.2 - Visites sur site                                     | 7  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis               | 7  |
| 6.1 - Transmission électronique                            | 7  |
| 6.2 - Transmission sous support papier                     | 88 |
| 7 - Examen des candidatures et des offres                  | 88 |
| 7.1 - Sélection des candidatures                           | 8  |
| 7.2 - Attribution des marchés                              | 9  |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation                     |    |
| 8 - Renseignements complémentaires                         | 9  |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact        | 9  |
| 8.2 - Procédures de recours                                | 10 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

# 1.1 - Objet

La présente consultation concerne : Acquisition et pose de Colonnes retrofit enterrées Le marché est d'adapter le mobilier (conteneur métallique, borne d'introduction, cadre châssis et plateforme de sécurité) au cuvelage béton existant sans changer ou modifier la cuve béton déjà en place et sans génie civil.

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. L'acheteur se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant présentés les trois meilleures offres. S'il venait à y avoir moins de candidats, tous seraient retenus pour les négociations dans la mesure où leurs offres seraient régulières, acceptables et appropriées. Les négociations pourront porter sur l'ensemble des clauses du marché et notamment les prix et l'offre technique des candidats. Les négociations pourront être orales (appel téléphonique, rdv de négociation, ...) et/ou écrites (message électronique). Dans tous les cas, il sera demandé aux candidats de remettre une nouvelle offre suite aux négociations via la plateforme de dématérialisation.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont divisées en 9 tranches :

| Tranche(s) | Désignation  |
|------------|--|
| TF         | Rétrofit de 7 colonnes  - Place Frémont des Essarts, 27800 Brionne Emballages 5m3  - Place Lobrot, 27300 Bernay Verre 4m3  - Place Lobrot, 27300 Bernay Emballages 4m3  - Rue Guillaume le Conquérant, 27300 Bernay Verre 4m3  - Rue Guillaume le Conquérant, 27300 Bernay Emballages 4m3  - Rue de la Concorde, 27300 Bernay Emballages 4m3  - Rue des petits Moulins, 27500 Pont Audemer Verre 3m3 |
| TO001      | Rétrofit Rue Augustin Hébert, 27 500 Pont Audemer<br>Verre 3m3   |
| TO002      | Rétrofit Rue des petits Moulins, 27500 Pont Audemer<br>Fibreux 3m3   |
| TO003      | Rétrofit Rue Augustin Hébert, 27 500 Pont Audemer<br>Fibreux 3m3   |
| TO004      | Rétrofit Rue Max Carpentier, 27470 Serquigny<br>Emballage 5m3  |
| TO005      | Rétrofit Rue René Coty, 27500 Pont Audemer<br>Verre 5m3  |
| TO006      | Rétrofit Rue René Coty, 27500 Pont Audemer<br>Fibreux 5m3  |
| TO007      | Rétrofit Chemin de la petite ruelle, 27500 Pont Audemer<br>Verre 3m3   |
| TO008      | Rétrofit Rue Roger Pelletier, 27290 Saint Philbert Sur Risle<br>Verre 3m3  |

# 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

# 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Le marché est attribué soit à une entreprise unique soit à un groupement d'entreprises.

Chaque candidat ne pourra remettre pour la présente consultation qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel soit de membre d'un groupement. Il ne peut pas cumuler les deux qualités comme permis par l'article R. 2124-21 du Code de la Commande Publique.

#### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Conditions relatives au contrat

#### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

# 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

Le CCAG - Fournitures Courantes et Services n'est pas communiqué avec les pièces du dossier de consultation des entreprises mais il est réputé connu des entreprises candidates et les parties contractantes lui reconnaissent son caractère contractuel.

L'ensemble du dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

- Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.
- => De manière à être informé rapidement et facilement, il est important que les candidats enregistrent leurs coordonnées sur la plateforme sécurisée de dématérialisation dès le retrait du dossier. Seuls les candidats identifiés pourront avoir communication des éventuelles modifications apportées.

# 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

L'ensemble des pièces à produire par le candidat sont des pièces originales conservées dans les archives de la collectivité. Seuls ces exemplaires font foi. Il est rappelé aux candidats que la remise d'une offre vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

## 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non       |
| Preuve d'inscription sur un registre professionnel  | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés   | Signature |
|--|-----------|
| Attestation d'assurance en cours de validité                                   | Non       |
| Déclaration que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés   | Signature |
|--|-----------|
| Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche | Non       |
| de son entreprise  |           |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

| Libellés  |  |
|---|--|
| Le formulaire ATTR11 complété et signé. Ce formulaire est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2019 La signature de l'offre n'est pas obligatoire. Seul le candidat retenu sera tenu de la signer. Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles + RIB |  |
| L'état des prix forfaitaires  |  |
| L'attestation de visite   |  |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat  |  |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les soustraitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### 5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Le jour de la visite sera le mardi 26 novembre à partir de 9h à Brionne, puis suivront les communes de Serquigny, Bernay, Pont-Audemer et Saint Philbert. Un agent du SDOMODE procédera au soulèvement de chaque colonne afin que le candidat puisse prendre toutes les mesures et côtes nécessaires pour une fabrication de conteneurs sur mesure ultérieurement. Un certificat de visite sera transmis dans la semaine par mail par le SDOMODE.

# 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Pour répondre à la réglementation, les candidats doivent obligatoirement transmettre leurs offres par voie dématérialisée. Les candidats auront impérativement à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-dessous énumérées.

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document. Conformément à l'article R. 2151-5 du Code de la Commande Publique, les dossiers qui seraient remis hors délais ne seront pas ouverts et seront éliminés.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marchespublics.eure.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Les offres doivent obligatoirement être envoyées via la plateforme de dématérialisation. Les soumissionnaires sont informés que les offres ne peuvent pas parvenir par message électronique.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Avant d'être envoyée via la plateforme de dématérialisation des marchés, <u>il est nécessaire que chaque pièce soit nommée de la manière suivante</u> : \$DOMODE\_Nom du candidat\_Numéro de pièce\_Titre. Exemple : \$DOMODE\_XXX\_P1\_déclaration sur l'honneur. Toutes les pièces complémentaires seront numérotées de la même sorte.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Les offres doivent obligatoirement être envoyées via la plateforme de dématérialisation. Elles ne peuvent pas être envoyées par message électronique.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

 Parc d'activités de la semaille 348 Rue de la Semaille 27300 BERNAY

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



### Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

### 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

### 7.1 - Sélection des candidatures

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Les offres devront être conformes aux prescriptions du dossier de consultation des entreprises.

À tout moment, la procédure pourra être déclarée sans suite conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R. 2144-3 du Code de la Commande Publique, la vérification des capacités du candidat peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

Les pièces demandées seront toutes analysées. S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours. Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la Commande Publique, qui ne sont incomplètes et/ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne seront pas admises.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée. Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères   | Pondération |  |
|--|-------------|--|
| 1-Prix des prestations                                     | 40.0 %      |  |
| 2-Valeur technique   | 50.0 %      |  |
| 2.1-Délais d'exécution                                     | 15.0 %      |  |
| 2.2-Les moyens humains et techniques mis en œuvre          | 35.0 %      |  |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement | 10.0 %      |  |

En cas de discorde constatée dans une offre, les indications portées sur le formulaire ATRI1 prévaudront sur toute autre indication de l'offre. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées. Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

#### 7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. De manière équivalente le formulaire NOTI2 complété et signé par un représentant de l'administration fiscale peut être transmis. Par ailleurs, le cas échéant, il sera nécessaire de transmettre la liste nominative des salariés étrangers et soumis à autorisation de travail.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 4 jours. Faute d'avoir fait parvenir à l'acheteur ces documents dans les délais impartis, le candidat ne peut plus devenir le titulaire du marché. Dans ce cas, l'acheteur adresse la même demande aux mêmes conditions au candidat dont l'offre est arrivée en deuxième position, et ainsi de suite, si besoin est.

=> Observation : Bien que la remise de tels documents ne soit pas exigée au moment de l'envoi ou du dépôt de l'offre, le candidat peut toutefois, s'il le souhaite, joindre ces documents avec son dossier de candidature.

# 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Tous les échanges d'informations seront réalisés par voie dématérialisée par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marchespublics.eure.fr =.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, leurs questions par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante: https://marchespublics.eure.fr/. Une réponse sera alors adressée aux candidats via le profil acheteur dans les 5 jours calendaires à compter de la date de réception de la demande.

En cas de difficulté vous pouvez toutefois, contacter Madame Marlène CORDEY, Responsable des Affaires Générales, à l'adresse électronique suivante : marlene.cordey@sdomode.fr

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

En application des articles L. 2197-1 et suivants du Code de la Commande Publique, les contestations peuvent être portées, par la partie la plus diligente, devant le Comité Consultatif interrégional de Règlement Amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics (CCRA), dont les coordonnées sont les suivantes : DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE - Immeuble Skyline - 22 mail Pablo Picasso - BP 24 209 - 44 042 NANTES cedex 1.

Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. Les contestations qui s'élèvent entre le prestataire et l'acheteur au sujet du présent contrat seront soumises au Tribunal Administratif de Rouen situé : 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN

Les renseignements sur l'introduction d'un recours sont à prendre auprès du Greffe du Tribunal Administratif ioignable aux coordonnées suivantes : Tél : 02 35 58 35 00

Télécopie: 02 35 58 35 03

Courriel: greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.